

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2024

Les conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Monsieur le maire donne lecture des questions à l'ordre du jour.

Les questions diverses suivantes sont demandées :

- Antoine Rahon souhaite faire un point sur le projet de l'aménagement du Monument aux Morts.
- Raymond Pays sollicite des précisions sur le dossier « Incivilités Plaine de Rome ».
- Christine Dessalces demande de dresser un bilan sur l'expérimentation d'instauration d'une zone piétonne dans le bourg cet été.
- Antoine Rahon souhaite avoir des informations au sujet du dossier d'urbanisme de la société « Box à la carte ».

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Christine Dessalces, à l'unanimité des membres présents, est désignée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du 23/05/2024**

Monsieur le maire rappelle les questions délibérées lors du précédent conseil du 23/05/2024 et les débats retranscrits dans le procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Avenants au marché de travaux d'extension et rénovation du pôle associatif**

Monsieur le maire précise que les dernières réunions de chantier se sont tenues fin août début septembre et les travaux de finition sont à présent terminés. Il informe le conseil que les associations d'Aiguilhe ont pu reprendre leurs activités le lundi 16 septembre et qu'il leur a été remis une clé d'accès ainsi qu'un badge pour l'alarme anti-intrusion.

Il donne des explications sur les avenants positifs et négatifs à valider qui concernent les différents lots du chantier. Il précise qu'au final ce chantier présente un surcoût modéré pour un projet de cet envergure (+3%) mais que le chiffrage final reste inférieur au dernier estimatif de mai 2023.

Le conseil approuve la totalité des avenants.

Une inauguration de ce nouveau pôle associatif pourrait avoir lieu début novembre, la date précise n'étant pas encore fixée.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le maire expose le dossier et la proposition négociée par le Centre de gestion avec la CNP Relyens comme assureur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une durée de 4 ans. Les taux seraient de 6,73 % pour les agents affiliés à la CNRACL et 1,15% pour les agents dépendants de l'IRCANTEC et permettraient d'être un peu mieux couverts avec un remboursement à 90 %.

Le conseil valide ces propositions.

### **Diagnostic Zone d'Artificialisation Nette**

Le maire informe des dernières évolutions concernant la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), à savoir l'objectif de réduction de 50% de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031 pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050. Pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2024, chaque commune doit donc tous les 3 ans dresser un rapport sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Pour Aiguilhe entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la consommation d'espaces a représenté une surface de 0,24 hectares.

Isabelle Roméas demande si cela concerne les propriétés privées. Il lui est répondu qu'indirectement cela peut impacter le PLU et les orientations de la commune en matière d'urbanisme et donc les administrés. Didier Couriol cite l'exemple de St Germain Laprade où des propriétaires de parcelles constructibles ont vu celles-ci devenir inconstructibles. Jacqueline ajoute qu'il y a actuellement plusieurs recours en cours.

Une application nous fournit le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols. La commune d'Aiguilhe est très peu concernée (2 400 m<sup>2</sup>). Une réflexion sur ce sujet reste cependant intéressante. Aiguilhe reste

toutefois un cas particulier de par la surface de la commune et le fait que la commune est quasiment entièrement urbanisée. Il n'y a pas d'espaces agricoles et forestiers, seulement des zones N bien répertoriées à ce jour dans le PLU promulgué en 2017.

Catherine Ménabé cite l'exemple de la Savoie où les impacts touristiques ne sont pas sans conséquence sur les possibilités de se loger pour les nouveaux arrivants.

### **Rapport d'activités SPL du Velay**

Délégué de la commune dans cette instance, Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit prendre acte du rapport d'activités de la SPL du Velay et présente celui de 2023.

Le sujet n'amène pas de débats.

### **Questions diverses :**

#### **Aménagement des abords du Monument aux Morts**

Le maire refait l'historique de ce dossier. Le bureau municipal pensait pouvoir aménager à peu de frais cet espace très pentu en 3 ou 4 terrasses plates pour tenir les cérémonies dans de meilleures conditions. Mais après avoir sollicité une entreprise qui souhaitait l'aide d'un architecte, les prévisions budgétaires ressortaient à environ 40000 €. Devant ce coût exorbitant, il a été décidé de différer ce dossier qui, pour le maire, pourrait être intégré dans le cadre d'un réaménagement du bourg plus général lors d'un prochain mandat ; ce dossier pouvant nécessiter une réalisation en plusieurs tranches.

Didier Couriol suggère l'idée de déplacer le monument sur un terrain plat, idée qui peut être intéressante et pour laquelle Antoine Rahon acquiesce.

#### **Dossier incivilités Plaine de Rome**

Raymond Pays souhaite avoir un compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2024 à ce sujet et dont il a eu connaissance dans la presse. Il évoque aussi le choix de modification du chemin de Grande Randonnée (GR) qui a été fait par le passé et qui passe depuis quelques temps dans le bois de la Boriette, et les conséquences sur la circulation sur le Chemin de la Boriette, en particulier les vitesses excessives.

Concernant le GR, M. le maire répond que la communauté d'agglomération qui a en charge la compétence tourisme du territoire, a transféré, lors d'un mandat précédent, dans le bois de la Boriette le GR qui passait Chemin de la Boriette et qui permettait d'avoir une vue magnifique sur le rocher et la cathédrale qui s'inscrivait dans l'arche du pont, et ce pour sécuriser le cheminement des randonneurs et pèlerins. Concernant les vitesses excessives, ces problèmes de circulation constatés chemin de la Boriette se retrouvent malheureusement sur d'autres voies communales, et ce malgré les aménagement et décisions prises ces derniers temps.

Catherine Ménabé indique qu'elle a porté plainte car elle retrouve dans sa propriété située en contrebas du Chemin de Jalavoux, canettes, emballages, déchets. Elle se plaint aussi de tapages nocturnes émanant de la Plaine de Rome jusqu'à 2 h du matin. M. le maire lui répond que c'est son droit de porter plainte auprès du commissariat.

M. le maire revient ensuite sur le dossier des incivilités de la route de la Plaine de Rome, dossier qu'il a pris en main dès le début du mandat, en répondant aux inquiétudes des administrés de ce secteur d'Aiguilhe, en sollicitant la Communauté d'Agglomération pour faire rajouter des poubelles (tous les lundis matins nos agents techniques passent plus d'une heure à nettoyer le secteur) et en demandant régulièrement des rondes et plus de présence lors des entrevues mensuelles avec les forces de la Police Nationale du commissariat dont dépend la commune. Il faut savoir que, bien que situés sur le territoire de la commune d'Aiguilhe, les deux belvédères touristiques permettant d'admirer le site du bassin du Puy ont été aménagés par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence Tourisme.

Il donne les précisions suivantes :

Début septembre, les maires des trois communes limitrophes de la Plaine de Rome ont découvert un article sur un média numérique suite à un accident de la circulation qui a eu lieu fin août au début de la route de la Plaine de Rome. Il y était effectivement évoqué une réunion prévue le 12/09/2024, réunion dont, ni la mairie d'Aiguilhe, ni les communes voisines et limitrophes de Chadrac et Polignac n'avaient connaissance. Parallèlement, le maire a contacté à sa demande la personne dont un membre de sa famille avait été renversée par une voiture au mois d'août.

Le maire rappelle ensuite que suite au dépôt début mai d'une pétition en mairie par des représentantes des 3 communes Aiguilhe, Chadrac et Polignac, se plaignant d'incivilités récurrentes dans ce secteur, une réunion à l'initiative des maires s'est tenue à Polignac. La pétition avait aussi été adressée au Préfet, au Président de la Communauté d'Agglomération, au Président de Région en plus des 3 communes. Les élus des 3 communes avaient convié à cette réunion la Gendarmerie, la Police Nationale et la Communauté d'Agglomération qui n'était pas présente, pour étudier comment répondre aux exaspérations des riverains limitrophes de cette voirie qui n'en peuvent plus des agissements inadaptés de certains individus, qui se « fixent » sur les aires touristiques, particulièrement les fins de semaine. À l'issue de cette réunion, les 3 maires ont décidé d'adresser un courrier au Président de la Communauté d'Agglomération pour lui demander d'étudier la possibilité d'installer et de gérer des systèmes de vidéoprotection sur les belvédères touristiques de la Communauté d'Agglomération. D'autre part, en concertation avec les gendarmes de St Paulien et les agents de police du commissariat, il a été convenu de renforcer la présence des forces de l'ordre sur ce secteur. Une copie du courrier a été adressée à la Préfecture, à l'Agglomération et à la Région. Aucune réponse n'est parvenue à ce jour aux 3 communes.

Enfin, il informe le conseil qu'il a su à l'occasion de la parution d'un article dans la presse écrite locale que la réunion du 12 septembre 2024 s'est tenue à la Préfecture qui en était à l'origine, avec Madame la Secrétaire Générale. Aucun maire des 3 communes n'a eu de retour à ce jour sur ce qui a pu se dire et être envisagé.

Pour finir sur une note plus positive, il signale aussi qu'il a reçu ce mois-ci, au téléphone, les remerciements de la part d'une des deux personnes qui lui avait remis la pétition en mains propres début mai. Il semblerait que les habitants aient constaté une amélioration aux mois de juillet et d'août. Il faut en remercier les forces de l'ordre, Police et Gendarmerie.

### **Expérimentation de la piétonnisation estivale du bourg d'Aiguilhe**

Il avait semblé au bureau municipal que le bourg d'Aiguilhe, au moins en été, méritait mieux de par sa qualité architecturale et patrimoniale que d'être traversé par une « voie à grande circulation » empruntée en particulier par de nombreux automobilistes qui n'avaient d'autre destination que celle de se rendre en voiture en vieille ville du Puy-en-Velay, phénomène accru depuis la mise en sens unique descendant de la rue de Vienne au Puy. C'est pourquoi il avait été décidé d'expérimenter la piétonnisation de la Place Saint Clair durant les mois de juillet et d'août. Bien qu'ayant essayé d'envisager toutes les modifications que pouvait engendrer cette expérimentation, M. le maire reconnaît qu'il a découvert le 8 juillet que la ville du Puy-en-Velay fermait la place Mgr de Galard par la montée de la borne amovible en haut de la Montée Gouteyron, itinéraire de déviation, à 20h15 pour un spectacle « Puy de Lumières » ne démarrant seulement qu'à 22h/22h30 en juillet et août, tout cela parce qu'il fait nuit à cette heure-là en septembre. Alors que nous nous éteignons la mise en valeur du Rocher à des horaires différents d'une semaine à l'autre jusqu'au 15 septembre pour permettre la tenue du spectacle. Cela n'a pas facilité la circulation à Aiguilhe en fin de journée et provoqué des nuisances pour les riverains de la Montée Gouteyron, en particulier à ce moment-là. Un cahier avait été ouvert en mairie pour recueillir les avis sur cet essai. Sans surprise, les avis négatifs sont le double des avis positifs : les habitants du bourg ayant la circulation sous leurs fenêtres toute l'année étant plutôt pour et ceux ayant les déviations des véhicules dans leur rue étant plutôt contre. Il informe donc que le bureau municipal ne renouvellera pas cette expérimentation l'été prochain. Il pense que cela pourrait être intégré dans une future réflexion sur le réaménagement global du bourg par une prochaine équipe municipale. Des équipements spécifiques pourraient être mise en œuvre et permettre de supprimer les nuisances constatées cet été pour les habitants.

Christine Dessalces ajoute qu'elle avait proposé les années précédentes la mise en place de bornes amovibles et de badges pour les résidents du bourg, idée qui pourrait être suggérée pour le futur aménagement.

### **Dossier d'urbanisme « Box à la Carte »**

L'adjointe à l'urbanisme, Jacqueline Navarro, donne l'historique de ce dossier d'urbanisme, qui à ce jour est toujours en cours de traitement avec le pétitionnaire et les services préfectoraux.

Fin de la séance à 20 h 30